

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 26 juin 2023

Membres en exercice :
11

Date de la convocation: 20/06/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard RENOY

Présents : 7

Présents : Yannick BOYER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Michel PHILIP, Bernard RENOY, Régine DE LUCA, Romain NOEL

Votants: 10

Pour: 10

Représentés: Annabelle TAIX par Bernard RENOY, Guy ALBRAND par Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD par Michel PHILIP

Contre: 0

Abstentions: 0

Excusés:

Absents: Alexandre BORRELLY

Secrétaire de séance: Romain NOEL

Objet: Personnel communal : approbation du tableau des emplois. - DE_2023_038

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DE_2023_036 DU 26/06/2023.

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles R.2313-3 et L.2313-1 ;
 - Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligation des fonctionnaires ;
 - Vu le code général de la fonction publique ;
 - Vu l'avis du Comité Social Territorial ;
- Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Le Maire propose à l'assemblée :

- La suppression d'un emploi d'Agent social territorial à 17 heures 30 hebdomadaire.
- L'augmentation du temps de travail d'un emploi d'Agent social de 18 heures hebdomadaires à 35 heures hebdomadaires.
- la création d'un emploi d'Adjoint technique territorial à 35 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la proposition du Maire
- DECIDE de modifier et d'APPROUVER le tableau des emplois ci-joint, à compter du

10/07/2023 ^{RF}
Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
• DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 01/08/2023
004-210402343-20230626-DE_2023_038-DE

- AUTORISE le Maire à signer les contrats correspondants

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme
Les jour, mois et an susdits
Le Maire
Bernard RENOUY



RF Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE PROVEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/08/2023 004-210402343-20230626-DE_2023_038-DE